

Nouveau : tous les emballages se trient !

Depuis le 1^{er} juillet 2021, vous pouvez déposer tous vos emballages et tous vos papiers dans les conteneurs de tri (jaunes).



Tous les petits emballages en carton



Toutes les briques alimentaires



Tous les papiers



Toutes les bouteilles et flacons en plastique



Tous les emballages en métal

NOUVEAU



Toutes les barquettes

Tous les films



Tous les pots



Tous les sacs et sachets

Tous les emballages se trient mais pas les restes alimentaires, les petits objets et les textiles.



Les astuces pour bien trier :

- 1) Déposer vos emballages en vrac ;
- 2) N'emboitez pas vos emballages, cela risque de nuire à leur recyclage ; pour gagner de la place, écrasez-les individuellement.
- 3) Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider !